

Commune de MOLOMPIZE
Procès -Verbal du conseil municipal du Jeudi 13 Février 2025

Membres du conseil présents :

M. LEBERICHEL Philippe	M. DUBOIS Frédéric
Mme LAROUERE Florence	Mme FIOCRE Annie
M. BOUCHEIX Philippe	M. TEDO Hervé
Mme CHARBONNEL Stéphanie	Mme. THOMAS Stéphanie
M. Xavier CHABASSEUR	Mme VALLAT Marie-Claude
M. CORSI Franck	

Lieu de la séance pour cause d'indisponibilité de la salle de la mairie, la séance a lieu dans la petite salle polyvalente.

Début de séance à 20h30

Florence LAROUERE est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du PV de la réunion du 13 décembre 2024 (copie jointe à la convocation)

Rappel des délibérations du précédent Conseil Municipal du 13 décembre 2024 enregistrées à la Sous-Préfecture. ***Délibération adoptée à l'unanimité (11 votants)***

2/ Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget.

2.a / Demande d'autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget Commune, à hauteur de 56 500 € (25% du budget investissement 2024 de 226 000 €) conformément aux textes applicables.

Délibération adoptée à l'unanimité (11 votants)

2.b/ Demande d'autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses assainissement avant le vote du budget assainissement de la commune, à hauteur de 298 500€ (25% du budget assainissement 2024 de 1 194 000€) conformément aux textes applicables.

Délibération adoptée à l'unanimité (11 votants)

3/ Renouvellement de la convention SAGEA (ex MAGE) pour assistance technique eau et assainissement.

Cette assistance technique est mise en œuvre dans le cadre d'une convention.

La Commune de Molompize est éligible dans le cadre de l'exercice de sa compétence assainissement (analyses et contrôles = prestations payantes) (assistance technique, collecte des boues... = « gratuit »)

Cette convention d'assistance couvre la période du 01.01.2025 au 31.12.2026

Délibération adoptée à l'unanimité (11 votants)

4/ DETR 2025 mur de soutènement VC 588

DETR 2025 : une demande a déjà été faite < 12.2024 pour le projet de réhabilitation réseau + STEP.

M. le Maire rappelle que la VC588 se trouve sur tracé de la voie douce Massiac-Le Lioran et qu'elle est un itinéraire de délestage de la RN122 en cas d'accident ! Ce dernier argument a permis la réouverture à posteriori de la plateforme de saisie des dossiers en ligne pour une seconde demande DETR 2025. Demande faite pour 40% du montant total estimé (devis VEYSSEYRE 33 370€HT/ ~~Devis COLAS 97 000€~~) soit 13 348€.

Rappel des dimensions du mur justifiant ce montant= 14m de long/ 4.70 de haut / 2m de largeur sur la base.

Demande d'Amendes de Police (22% ; 7 250€)

Si la DETR est acceptée : travaux en septembre 2025.

Délibération adoptée 10 pour 1 abstention (Marie Claude VALLAT)

5/Enquête publique SNCF / suppression passage 216 AUZIT

Suppression du passage à niveau en face du pont de la roche pour des raisons de sécurité. Ce passage n'est pas utilisé au quotidien (hors chasseur !). La SNCF a obligation d'engager une enquête publique pour cette démarche.

Délibération adoptée à l'unanimité (11 votants)

6/Assainissement – attribution du marché de travaux

La réponse orale aux entreprises qui auront été choisies sera possible dès le lendemain du Conseil Municipal (soit vendredi 14/02/25), les lettres de rejet partiront lundi 17/02/25 par courrier.

Lot 2 = STEP : 3 offres ont été étudiées en détail par ACDEAU, présentées aux membres du Conseil en réunion le mardi 11/02/25, et sont détaillées par M le MAIRE en lecture :

- L'entreprise CTPP.COLAS-SAVEA a été retenue par ACDEAU : 342 779.70€, offre la mieux disante (atouts majeurs retenus : dossier le plus complet et précis, accompagnement post installation pour la formation du personnel + pilotage automatique et contrôlable à distance de la STEP).

- Entreprise STEP CONCEPT : n'a pas été rencontrée lors de la visite de présentation sur site.

- Entreprises ROGER MARTIN et MARQUET : non retenues.

Lot 1 = réseaux = l'entreprise MARQUET a été retenue par ACDEAU : 848 856,65 entreprise la mieux disante. MARQUET étant propriétaire de carrière => diminution notable des coûts sur les matériaux. ACDEAU garantit que d'éventuels surcoût par des avenants ultérieurs ne sont pas à craindre au vu de la précision du cahier des charges (ACDEAU aura la charge de veiller au respect des montants annoncés !).

ROGER MARTIN prix équivalent sur le plan technique mais moins bien noté sur le plan financier donc non retenu ; et COLAS annonce des frais deux fois plus élevés.

Le choix de ces deux entreprises (lot 1 et 2) a été approuvé également par Sébastien VEDRINES lors de la présentation en réunion le 11.02.25. La Délibération reste donc sous couvert de ACDEAU et de la GRANGEOUNE.

Planification des travaux : Place de la bascule en avril ; même en l'absence de réponse de l'AELB mais à condition que **le dépôt de demande de subvention AELB ait été fait et que le récépissé soit reçu !**

M. le Maire annonce un possible surcoût lié aux nouvelles conditions imposées par la DIR pour le revêtement de la RN122 (+ 70 000€), et au retrait sur le financement de la DIR pour couche de finition de l'enrobé (à confirmer). Il faudra voir avec la trésorière si possibilité de faire un emprunt exceptionnel pour les premiers frais de travaux à engager.

Le Conseil doit délibérer sur l'attribution de ces marchés de travaux (lots 1 et 2)

Délibération adoptée à l'unanimité (11 votants)

7/ Reprise concessions cimetière – coût des travaux, planning

30 concessions ont été reprises à l'issue de la procédure. Un devis a été fourni par l'entreprise BONNET pour « ouvrir, creuser exhumer, réduire et placer en ossuaire » : montant total des travaux 33 000€. A priori il n'y a pas de demande de subvention possible pour ce type de projet.

M le maire propose de phaser ces travaux de 2025 à 2027, et de commencer par la reprise de 12 concessions en 2025 (montant des travaux à prévoir de 13 100 €).

Le montant total des ventes prévues pour 2025 devrait compenser les travaux 2025 : 3 monuments de taille plus imposante pourront être vendus 3200€ ; 1 stèle proposée à 250€ et chacune des concessions entre 250€ et 300€ (concessions dont les tarifs vont être réévalués). Pour exemple de prix de monuments funéraires en pierre de Volvic : 10 à 12 000€ à Clermont. Les caveaux seront vidés et nettoyés par l'entreprise BONNET à l'intérieur ; l'extérieur sera nettoyé par l'agent communal.

Le Conseil municipal se prononce sur la validation de ce projet de travaux, sur le tarif de vente des monuments et stèles et sur le planning proposé.

Délibération adoptée à l'unanimité (11 votants)

8/ Site cinéraire à aménager – coût.

Rappel : les parcelles pour extension du cimetière et création du site cinéraires ont déjà été achetées. Les travaux d'aménagement évoqués à l'extrémité nord s'avèreraient trop coûteux (projet non retenu). L'emplacement retenu pour aménagement de cavurnes est situé sur la parcelle incluant les 3 premiers noyers (avec possibilité de dépôt de plaque et fleurs à la différence des colombariums). Ce projet nécessiterait donc l'abattage des 3 premiers noyers.

Deux devis réalisés : JP PAYSAGE (aménagement site cinéraire : 13 074055€HT soit 13 572€TTC) et PFG BONNET (fourniture et pose cavurnes : 2 500.01€HT soit 3 000.00€TTC)

Tant que les engins de terrassement pour les travaux d'assainissement sont sur place, il faudra en profiter pour réaliser un début d'aménagement en 2025 puis DSIL en 2026.

Délibération adoptée (10 votants pour 1 contre F LAROUERE)

9/ Choix du gérant pour le restaurant / bail dérogatoire

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le **choix du futur gérant** du restaurant suite aux rencontres avec M. Romuald GRAND (gérant du kebab de MASSIAC) et M Anthony GALVAING.

Il faudrait également définir les **nouveaux tarifs** pour le loyer ainsi que le **type de contrat** de location à engager. M le MAIRE propose une baisse significative pour aide au démarrage de l'activité (600€ HT soit 750€ TTC ; au lieu de presque 1 000€ initialement fixés). Pour rappel, 800€ était le tarif longuement négocié et retenu pour les AUTRAN.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de repartir sur un Contrat de location gérance incluant les locaux **et l'appartement** : Bail **dérogatoire** de 1 an, renouvelable 1 fois (loyers 800€HT soit 960€TTT avec un dépôt de garantie de 1600€ à compter du 1^{er} avril 2025) ; avec possiblement une interruption de loyer pour la période des travaux (à redélibérer ultérieurement si besoin).

Choix du gérant : M GALVAING adopté à l'unanimité 11 votants avec tarifs 800€.

Philippe BOUCHEIX pose de nouveau la question du statut des locaux du restaurant : ces locaux appartiennent au domaine privé de la Commune (ils ne sont pas affectés à l'usage du public).

Délibération adoptée à l'unanimité (11 votants)

10/ Maintien du 2^{ème} adjoint dans ses fonctions suite à renonciation indemnité

Philippe BOUCHEIX ne souhaite pas se retirer de la réunion pour cette délibération, bien que ce sujet le concerne. Suite à conversation téléphonique avec M le Maire, il lui a transmis un courriel annonçant le renoncement à ses Indemnités de fonction de 2^{ème} adjoint.

Les raisons évoquées sont multiples : pas de permanence en mairie, manque d'implication dans les sujets courants... malgré des compétences apportées en début de mandat sur certains sujets litigieux. M le Maire propose le maintien dans les fonctions de 2^{ème} adjoint.

Philippe BOUCHEIX ayant renoncé par écrit à ses indemnités, il ne voit pas l'intérêt d'une délibération sur ce point. M. le Maire explique que la question a été posée à la Sous-Préfecture afin de connaître avec précision les modalités de cette démarche. Ces modalités ont été strictement appliquées. Un arrêté a été envoyé en Préfecture, sans motivation précisée car il a été dit qu'elle n'était pas obligatoire (car c'est une décision administrative). Le Conseil doit se prononcer au sujet du maintien du 2^{ème} adjoint dans ses fonctions suite à la renonciation aux indemnités.

Délibération adoptée à l'unanimité (10 votants, Philippe BOUCHEIX ne prend pas part au vote)

11/ Questions diverses

* Rappel aux élus de l'importance primordiale de la réunion publique concernant les travaux de réhabilitation de l'assainissement dans le bourg ; réunion du jeudi 20.02.25 à 20h.

Un premier mail à tous sera envoyé dès le vendredi 14/02/25. Des affiches seront posées dans bourg et villages, et des flyers distribués aux riverains du bourg directement concernés par le chantier (travaux de raccordement obligatoire + signature de conventions à venir).

* Mur Marie jo : pas de nouvelles de l'assurance.

* Pas de retour de l'enquête publique pour projet de voie de dépassement : à priori ne serait plus d'actualité mais une visite aurait eu lieu il y a 15j pour états des lieux de tous les ouvrages d'art pour mettre les capteurs en cas d'éventuels tirs de mine : affaire à suivre...

Fin de séance à 22h45

Le secrétaire de séance,
Florence LAROUERE



Le Maire,
Philippe LEBERICHEL

